

2 questions-réponses viennent préciser les modalités de mise en œuvre de la réforme.

Le premier, à l'initiative du ministère du Travail vient rappeler les impacts de la réforme au sein des CFA. Ce document intitulé « Questions/réponses, mise en œuvre de la réforme dans les CFA » vient apporter des précisions relatives :

- aux conditions d'ouverture d'un CFA,
- au financement de la formation,
- à l'organisation de l'apprentissage,
- au fonctionnement du CFA,
- à la pédagogie,
- à la qualité de la formation,
- au contrôle pédagogique et financier du centre.

Le second mis en ligne par la DGFEP, est consacré au financement de l'apprentissage. Il reprend :

- les principes de financement de l'apprentissage,
- la gestion des contrats d'apprentissage signés jusqu'au 31/12/2019, dans le cadre des conventions régionales,
- la gestion des contrats d'apprentissage, hors convention régionale, (financement Opco),
- la prise en charge des frais annexes,
- les pièces nécessaires au financement des contrats,
- le financement des investissements dans les CFA.

Documents à télécharger

- [Questions/réponses, mise en œuvre de la réforme dans les CFA](#)
- [Le financement de l'apprentissage](#)

D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
 - Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
 - Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>